



ANNEE 1999 - 2000

Président Jacques VALADON

ROTARY CLUB DE PONTOISE

1660^e DISTRICT

BULLETIN DU CLUB

REUNION STATUTAIRE n° 46

du 30 mai 2000

Président de séance : Jacques VALADON

Absents excusés : Jean-Claude MONTI, Frédéric ZANUCCHI, Claude CHEVRIER,
Jean MICHAU, Roger COTTARD, Georges MOURETTE.

Présence extérieure : Patrick LECOMTE à Casablanca

Anniversaire : Jean-Yves BOEFFARD le 24/05 est un Gêmeau du 1er décan .

Dîner avec épouses

Dates à retenir

samedi 17 juin Rendez-vous chez Georges MOURETTE

10 heures tri des affaires

15 heures chargement du camion. Sera-t-il de chez J.C. MONTI ?

dimanche 18 juin 6 h.30 Rendez-vous chez Georges MOURETTE

" " **8 h BROCANTE aux Cordeliers-PONTOISE-**

samedi 24 juin de 9 h à 12 h30 **obligation de présence** à H.E.C. à Jouy-en-Josas pour tous les Membres de commissions, protocole, secrétaire, etc...

Pour la formation Pascal LANGLET informera et invitera chacun personnellement:

vendredi 23 juin N'oubliez pas "Passation de Pouvoir" à Baillet-en-France

./.

INTRONISATION

Nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous Jean-Claude BACH , Rotarien très sympathique qui vient de quitter Epinal pour diriger la Banque de France à Pontoise.

Jean-Claude est né le 16 juin 1951 à Metz, marié, 3 enfants. Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, licence en droit public à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques. Il débute sa carrière professionnelle en 1977 comme adjoint de direction . Dès 1978 il est en poste à Dijon pour continuer à Montluçon, Lille, Epinal . A ce jour Directeur de la Banque de France à Pontoise.

La conférence de notre Ami Jean-Yves BOEFFARD sur le PACS termine rondement cette soirée-dîner, merci à lui de la franche information !

A retenir : Une minorité peut obtenir en France, appui politique oblige , des lois ambiguës et remplir les journaux et autres actualités. Ci-après les thèmes de la conférence.
En cas de besoin consultez notre Ami

Amitiés rotariennes
André ARNOLD

INTRODUCTION : Pourquoi un P.A.C.S ?

Reconnaissance d'une minorité de leur droit à la différence => nécessité de la mise en place d'un statut juridique particulier.

I - QU'EST-CE QU'UN P.A.C.S ?

a) Condition de fonds

- obligations : organisation d'une vie commune (devoirs)
- Personnes qui peuvent établir un P.A.C.S

b) Conditions de formes

Un écrit (ssp ou authentique)

Forme de publicité pour l'information des tiers.

II - CONSEQUENCES DU P.A.C.S

a) Conséquences juridiques sur le patrimoine

- présomption d'indivision (meubles et immeubles)
- bail d'habitation

b) Conséquences fiscales et sociales

- fiscales : - Impôts sur le revenu
 - Impôts de solidarité sur la fortune
 - Droit de mutation

- sociales : - couverture sociale
 - capital décès
 - contrat de travail (congés, décès)